

**Discours prononcé par le Secrétaire Général de la Conférence Internationale des Barreaux, le Maître Bernard Vatier, ancien bâtonnier du barreau de Paris, lors de la rentrée solennelle du Barreau du Tchad**

Permettez-moi de saluer

Monsieur. le ministre de la justice,

Mesdames, messieurs les représentants du corps diplomatique, en particulier Son Excellence M. l'ambassadeur de France pour l'attention bienveillante qu'il porte au 25<sup>ème</sup> anniversaire du barreau,

Monsieur le président de l'UNAAC,

Monsieur le bâtonnier

Mesdames, Messieurs, les anciens bâtonniers

Mes chers confrères,

Je remercie le bâtonnier de donner la parole à la CIB et mon ami, le bâtonnier Kadri, président de notre conférence de me faire l'honneur de faire le présent discours.

Le partage de notre tradition juridique commune à travers la francophonie est une richesse inestimable comme l'avaient imaginé les bâtonniers Danet et Stasi en 1985 en créant la CIB. Accessoirement à leurs échanges culturels, nos barreaux ont affirmé une réelle solidarité à travers notre conférence.

Un avocat sans barreau est une sentinelle vulnérable.

Un barreau sans la solidarité de la communauté internationale des avocats est vulnérable.

C'est le bouillonnement de ces cercles concentriques qui donne à nos barreaux leur force et leur puissance.

Il est vrai que l'état de droit est un oxymore. Le concept d'état vient du verbe être. Il exprime l'idée de la stabilité et de l'uniformité. Or, il n'y a ni stabilité ni uniformité dans le domaine du droit et de la justice, et pour cause, l'état de droit, c'est un équilibre toujours en mouvement entre des forces contraires, celles du fort qui s'opposent à celles du faible. Les puissants sont nombreux, je pense à l'Etat et aux agents économiques et plus sournoisement l'opinion publique toujours prête à souffler pour faire plier la plume du juge.

Mais ils ne sont pas forts dans l'absolu. Ils sont forts au regard de la faiblesse de l'autre.

Le faible c'est plus généralement l'individu.

Le concept d'état de droit fait penser à celui du plasma dans le domaine scientifique. Le plasma est un état où les électrons se désolidarisent des molécules et des atomes pour se retrouver dans une liberté contenue par l'opposition de leur champ électrique. C'est le quatrième état de la matière après l'état solide, liquide et gazeux. Ce quatrième état de la matière, que l'on retrouve dans les étoiles, constitue la majorité de notre univers.

Sur Terre, cependant, on ne le rencontre pas à l'état naturel.

L'état de droit, non plus, nous ne le rencontrons pas à l'état naturel. Pour voir l'état de droit, il faut rêver un peu. Il faut voir les étoiles.

Ce que nous entendons par l'état de droit, c'est l'équilibre entre les libertés, c'est le juste dans le partage, c'est le droit au juge et c'est le droit à être défendu devant un juge indépendant et impartial.

Les valeurs humanistes, n'existent qu'à la condition qu'elles soient défendues et elles ne peuvent être défendues en dernier ressort que par un avocat libre et indépendant protégé par son barreau.

Les avocats à travers leurs barreaux, et à travers leurs barreaux la CIB, sont là pour renforcer précisément le rôle de la défense de l'état de droit, et c'est dans cette relation complexe à l'image des aimants qui s'opposent et se rejoignent que se trouve assuré le respect des droits fondamentaux.

L'enjeu est de taille. Toute faiblesse conduit à voir un pouvoir dominer l'autre, à voir une liberté s'emparer d'une autre liberté et à voir l'injustice régner en maître.

L'état de droit est finalement, et vous en conviendrez, une notion fugace et bien relative. La référence à l'état de droit est trompeuse. Elle donne un certain confort en laissant entendre qu'un acquis serait définitivement acquis alors qu'il n'en est rien. L'état de droit c'est regarder dans les étoiles pour trouver la force de le faire vivre et trouver l'énergie suffisante pour ne jamais relâcher l'effort.

À travers la CIB, c'est une véritable fraternité qui nous unit, fraternité des juristes qui partagent la même culture et qui partagent les mêmes ambitions.

C'est dans cette contradiction que survit l'état de droit, contradiction jamais empreinte de haine pour l'autre et toujours faite de sérénité, d'amour mêlé d'une force de conviction et d'une hallucinante volonté de fraternité, comme le disait Amadou Lamine Sall.

M. le bâtonnier, votre barreau a la force de la jeunesse. Il a démontré sa volonté de prendre toute sa place dans les institutions en recevant notre congrès en 2019.

Il démontre aujourd'hui cette volonté dans cette période de transition. Il est un acteur incontournable de la société civile.

Il assume ses responsabilités en veillant au respect de l'état de droit.

Il garantit l'indépendance de l'avocat en s'assurant que les avocats respectent les principes essentiels. Il dispose à cette fin du pouvoir de sanction disciplinaire sous le contrôle de la cour d'appel.

En contrepartie, l'Etat doit garantir aux avocats la sécurité pour leur permettre d'assurer leur mission.

La CIB est aux côtés de chacun des barreaux membres afin que dans cet espace, chacun assume ses responsabilités.

Dans le bouillonnement de ces cercles concentriques qui unissent nos barreaux, la CIB donne force et puissance.

Elle fait vivre ce feu qui nous anime et qui fait que l'homme peut aller plus loin que ce qui, en lui, est déjà respectable et le meilleur.

C'est ce vœu que nous vous offrons, M le bâtonnier pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de votre barreau.